

Objet : *RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la réalisation de travaux pour les bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse*

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Corine Wolff - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de Sylvie Koska à Dominique Pommat de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Christophe Richel à Corine Wolff - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 10

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 juin 2022

délibération n° 066-22

objet **RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la réalisation de travaux pour les bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse**

Philippe Gamen, en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le parc d'activités de Côte-Rousse a été transféré à Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE).

Des travaux électriques sont prévus sur les bâtiments A, B et C du parc d'activités. Ils consistent à :

- créer des armoires électriques chez les locataires et résoudre les problèmes de disjonction en rajoutant des disjoncteurs et prises de courant en fonction des besoins des locataires,
- mettre en place les compteurs nécessaires et faire remonter ces informations sur un logiciel de suivi énergétique.

Chambéry-Grand Lac Economie n'ayant pas la capacité de suivre les travaux, il est proposé de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie, pour la réalisation de ces missions.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération est de 150 000 € TTC dont 122 000 € TTC pour les armoires électriques et 28 000 € TTC pour la partie comptage et suivi.

Le financement sera assuré par Grand Chambéry. Chambéry-Grand Lac Economie s'engage à rembourser Grand Chambéry de l'intégralité des dépenses relevant de l'opération, sur appel de fonds et sur présentation des justificatifs.

Considérant les moyens dont dispose Grand Chambéry notamment humains pour mener à bien ces opérations,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégation de compétence du Conseil communautaire au Bureau en matière de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mandat à intervenir entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour les travaux électriques sur les bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **066-22**

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la réalisation de travaux pour les bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 2 - Convention initiale et avenant (document contractuel)

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) : convention de mandat

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27499H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27499H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022